

<http://jesuschristenfrance.fr/spip.php?article83>

Depuis sainte Sainte Bathilde, les Chrétiens à la pointe du combat contre l'esclavage

- Saints, bienheureux et grandes figures chrétiennes de France -



Date de mise en ligne : vendredi 8 mai 2015

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

De sainte Sainte Bathilde, Reine de France aux rois de France Louis XVI et XVIII les Chrétiens et la Papauté à la source et à la pointe du combat contre l'esclavage Le long et difficile combat du Christianisme contre l'esclavage L'action abolitionniste déterminante de la Monarchie catholique française

L'esclavage, sous toutes ses formes, est radicalement contraire à l'enseignement de Jésus-Christ. Il n'est donc pas surprenant que la Papauté ait constamment œuvré pour contrer ces pratiques barbares et indignes.

Il n'est pas surprenant non plus que la Royauté catholique française ait œuvré elle aussi pour abolir cette pratique indigne sur les territoires qu'elle contrôlait. Il fallut cependant plusieurs décisions prises successivement sous Clovis II, puis les rois Louis X et Louis XVI pour y parvenir. Ce n'est ainsi pas à la révolution française, mais à la Monarchie catholique française que l'on doit la décision de principe d'avoir aboli l'esclavage. Honneur à nos rois, notamment au roi martyr Louis XVI pour son édit du 4 février 1776 !

Hélas la révolution française, sous l'influence des francs-maçons La Fayette et Barnave, rétablit au contraire cette pratique scandaleuse et attentatoire à la dignité humaine, pratique qui fut confirmée par Bonaparte en 1802, après une première abolition proclamée en 1794, consécutive à la révolte des esclaves de Saint-Domingue, alors française.

En 1815, de retour en France, le roi Louis XVIII supprime la traite et son interdiction, sous peine de sanctions. La monarchie de Juillet poursuivit le mouvement ainsi entrepris, en direction de l'abolition. En 1843, lorsque l'île de Mayotte devint française, l'esclavage y fut donc aboli. En 1845 et 1846, de nouvelles ordonnances furent publiées, prévoyant l'abolition complète de l'esclavage, sans avoir fixé de calendrier.

Enfin, en 1848, peu après la chute de la Monarchie orléaniste de Juillet, le républicain franc-maçon Schoelcher acheva le long processus engagé par les rois de France, par un décret d'abolition générale.

décisions prises par la Royauté française pour abolir l'esclavage

- ▶ la reine sainte Bathilde (626-680)

Au VIIe siècle, la reine sainte Bathilde (626-680), épouse de Clovis II, abolit l'esclavage. La tradition lui

attribue l'interdiction des marchés d'esclaves sur ses terres, provoquant la disparition de l'esclavage dans les royaumes francs. Voici ce qu'en dit l'historienne médiéviste Régine Pernoud :

« Clovis mourra jeune, après être tombé dans la démence. Bathilde a pris en main les affaires du royaume et, lorsqu'elle devient veuve, l'an 656, son fils aîné n'ayant que cinq ans, c'est elle qui gouverne. La tradition lui attribue une décision capitale dans l'histoire des moeurs : elle interdit les marchés d'esclaves, ce qui revient à prohiber l'esclavage sur ses terres. » (Régine Pernoud, *Les saints au Moyen Age, la sainteté d'hier est-elle pour aujourd'hui ?* Plon, Mesnil-sur-l'Estrée 1984, p. 204-205)

► Le roi Louis X Le Hutin

Le 3 juillet 1315, le roi Louis X le Hutin, publie un édit qui affirme que « selon le droit de nature, chacun doit naître franc ». Officiellement, depuis cette date, « le sol de France affranchit l'esclave qui le touche ». Il n'y eut plus d'esclaves sur le sol métropolitain depuis ce jour.

► Le roi Louis XIV

Le roi Louis XIV promulgua, par ordonnance de 1685, le Code noir, accordant l'égalité civique aux gens de couleurs (ibid., p. 795).

► Le roi Louis XVI

Le Roi Louis XVI, dès le 4 février 1776, promulgua un édit condamnant fermement la possession d'esclaves sur le territoire français : l'abolition de l'esclavage ne fut donc pas une réforme républicaine, mais monarchiste.

En outre le même roi Louis XVI par une ordonnance du 8 mai 1779, abolit le servage et le droit de suite en France. De même, par cette même ordonnance, il affranchissait tous les « mains mortables » des domaines royaux, ainsi que les hommes de corps, les « mortifiables » et les « taillables ». "La France fut ainsi l'une des premières nations du monde à abolir le servage, près de 180 ans avant le Tibet (1959)".

► Le roi Louis XVIII

Louis XVIII abolit la traite des esclaves en juillet 1815, à son retour sur le trône de France.

Le rôle des papes

Le pape Léon X

Léon X (pape 1510-1521), le plus grand pape de l'Eglise renaissante, avait,... enseigné que "non seulement la religion chrétienne mais la nature elle-même se récriait contre l'état d'esclavage" (Lewis Pastor, *History of the Papacy*, 40 vol. (Londres 1891), VIII, p. 447, cité in Hugh Thomas, ibid., p.118).

► Le pape Paul III

Le pape Paul III "interdit aux conquistadors du Nouveau Monde d'asservir les Indiens. ... Dans sa bulle

Veritas ipsa (2 juin 1537), il proclama l'abolition complète de l'esclavage en affirmant que tous les esclaves avaient le droit de s'affranchir. ... Enfreindre ces injonctions était passible d'excommunication » (Hugh Thomas, *ibid.*, 118). Les bulles pontificales *Sublimus Dei* (29 mai 1537) et *Veritas ipsa* du pape Paul III (2 juin 1537) condamnent ainsi l'esclavage des amérindiens ainsi que « toute mise en doute de la pleine humanité de ceux-ci ».

► Le pape Pie V

Le pape Pie V réitéra la condamnation de l'esclavage, en 1568.

► Le pape Urbain VIII

"Le pape Urbain VIII, dans une lettre de 1639 à son nonce au Portugal, condamne « cet abominable commerce des hommes » et menace d'excommunication ceux qui le pratiquent." (Hugh Thomas, *ibid.*, 469).

► Le pape Clément XI

"Une fois encore, le Vatican s'éleva contre l'esclavage au commencement du XVIII^e siècle : ... Clément XI, invita la Sacrée Congrégation de l'Inquisition romaine et universelle à demander à ses nonces à Madrid et Lisbonne d'agir pour amener 'la fin de l'esclavage'" (Hugh Thomas, *ibid.*, 477).

► Le pape Benoît XIV

"En 1741, le pape Benoît XIV reprit les interdictions de l'esclavage édictées un siècle plus tôt par le pape Urbain VIII, dans le bref *Immensa*" Hugh Thomas, *ibid.*, 487).

Plus récemment, en 2013, l'esclavage sévissant toujours en certaines régions d'Afrique, du Proche-Orient d'Asie, le Vatican a annoncé la convocation d'une conférence sur ce thème, à la demande du pape François. Cette conférence s'est tenue les 2 et 3 novembre au Vatican sous les auspices des Académies pontificales des Sciences et des Sciences sociales, avec la collaboration de la Fédération Mondiale des Associations Médicales Catholiques.

► Le pape François

Comme cela a été rappelé par le Vatican, le pape François a toujours été sensible au thème de l'esclavage moderne : trafics d'êtres humains, exploitation sexuelle, travail domestique forcé.... qui figurent, selon lui, parmi les principaux scandales du monde contemporain. A sa demande, un groupe de travail a été mis en place pour analyser l'étendue de ce fléau et mettre au point un plan d'action international de lutte contre cette pratique.

Selon Mgr Marcelo Sánchez Sorondo, chancelier de l'Académie des sciences, la traite des personnes pourrait dépasser dans un proche avenir le trafic de drogue et le commerce illégal des armes, devenant l'activité criminelle la plus lucrative au monde.

La part majeure prise par la franc-maçonnerie et la révolution de 1789 dans le maintien de l'esclavage

Sur ce sujet : "La franc-maçonnerie et l'histoire de l'esclavage

... Hugh Thomas indique que les francs-maçons, n'étaient pas en reste : « Dans le Bordeaux de la fin du

XVIII^e siècle, il semble que la plupart des francs-maçons aient été négriers » (ibid., p. 309).

Le franc-maçon La Fayette, coauteur de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le 10 mars 1790 à l'Assemblée, "vote le maintien de la traite des Noirs" ; les frères Lameth "possédaient trop d'intérêt à Saint-Domingue..., Barnave aussi." Tous étaient francs-maçons. (Source : Bernard Faÿ, La Grande révolution 1715-1815, Le Livre contemporain, Paris 1959, p. 182, 183, 250.)

Jusqu'au 19^e siècle, l'esclavage subit, parfois jusqu'au martyr, par les chrétiens dans les ports d'Afrique du Nord tenus par les musulmans

Sur les esclaves Blancs et chrétiens à l'époque moderne : « Au début du XVII^e siècle, il y avait au total, entre le Maroc et la Libye, de 200000 à 300000 esclaves chrétiens dans les ports d'Afrique. » (Jean Meyer, Esclaves et Négriers, Découvertes Gallimard, 1999, p. 19).

« L'esclavage blanc pratiqué par ceux que l'on nommait alors les Barbaresques a bel et bien existé sur une grande échelle et constitué une véritable traite qui fit, durant près de trois siècles, plus d'un million de victimes" (Robert C. Davies, Esclaves chrétiens maîtres musulmans, l'Esclavage blanc en Méditerranée 1500-1800, Editions Jacqueline Chambon, 2006).

Voir pour davantage d'informations sur ce point :

[ordre de la sainte trinite](#)

Sites à consulter

[louis XVI abolit l'esclavage](#)

[christ roi](#)

[le vatican](#)

Les populations d'Afrique noire ne furent pas les seules victimes de l'esclavage et il y eut des rois noirs parmi les esclavagistes

Les populations d'Afrique noire ne furent pas les seules victimes de l'esclavage. « Dans l'Antiquité, les premiers esclaves étaient presque toujours des Blancs. ... Il y avait peu d'Africains parmi ces esclaves. Les seuls à posséder des esclaves noirs étaient les Egyptiens, puis les Carthaginois » (Jean Meyer, Esclaves et Négriers, Découvertes Gallimard, 1999, p. 16).

En Europe, « tant en Grèce qu'à Rome, les esclaves étaient à l'origine des prisonniers de guerre ou capturés lors d'une razzia sur une île... L'on se souvient que César ramena dans la capitale 'de nombreux captifs' après la Guerre des Gaules. Nombreux furent les Germains asservis dans les siècles ultérieurs. ... Au 1^{er} siècle av. J.-C., 15000 esclaves gaulois étaient échangés chaque année contre du vin italien » (Hugh Thomas, ibid., p. 8).

Les rois africains prirent part à l'odieux trafic des esclaves. « Les familles royales... d'Achanti, du Congo et du Dahomey... vendirent un très grand nombre d'esclaves durant plusieurs générations. Parfois même, les rois avaient recours à des raids sur leur propre peuple pour satisfaire la demande d'esclaves européenne... : dans les années 1730, un roi du fleuve Saalum, entre le Cap-Vert et la Gambie, attaquait ses propres villages la nuit, incendiait les maisons et s'emparait des fuyards aussitôt asservis... » (Hugh Thomas, La Traite des Noirs 1440-1870, Bouquins Robert Laffont, Lonrai 2006, p. 393).

En 1789 encore, « les monarques d'Afrique eux-mêmes ne s'opposaient pas à la poursuite de la Traite » (ibid., p. 552).

« L'esclavage fut important en Afrique noire, et ce dès le Moyen Âge. L'esclavage était déjà fondamental à l'ordre social, politique et économique de zones situées au nord de la savane, en Ethiopie et sur la côte est africaine, depuis plusieurs siècles avant 1600 » (Olivier Pétré-Grenouilleau, ibid., p. 519-520).

« La traite des esclaves a totalement dépendu des Africains car ce furent bien des Africains qui vendirent d'autres Africains à des négriers européens. Quatre royaumes côtiers eurent un rôle essentiel dans cette honteuse pratique, le Bénin, le Dahomey, l'Ashanti et l'Oyo qui durent leur fortune et leur développement au commerce des esclaves. De l'intérieur du continent jusqu'au littoral, les réseaux de distribution, les péages, les versements de taxes, les marchés continentaux faisaient qu'une partie de l'Afrique s'enrichissait en en vendant une autre. Certains de ces royaumes connurent une prospérité remarquable. Le roi du Dahomey Tegnassou, vers 1750, livrait ainsi chaque année plus de 9000 esclaves, ce qui lui procurait des revenus supérieurs à ceux des armateurs de Liverpool ou de Nantes et quatre à cinq fois plus riches propriétaires terriens d'Angleterre. Cette réalité est trop souvent niée par les élites africaines » (Bernard Lugan, Pour en finir avec la colonisation, Editions du Rocher, p. 36).

Vie de sainte Bathilde

[sainte Bathilde](#)

Ouvrages à consulter

Olivier Pétré-Grenouilleau, Les Traites négrières, Folio Histoire, Saint-Amand 2006

Régine Pernoud, Les saints au Moyen Age, la sainteté d'hier est-elle pour aujourd'hui ? Plon, Mesnil-sur-l'Estrée 1984

Hugh Thomas, La Traite des Noirs 1440-1870, Bouquins Robert Laffont, 2006

Jean Meyer, Esclaves et Négriers, Découvertes Gallimard, 1999

Robert C. Davies, Esclaves chrétiens maîtres musulmans, l'Esclavage blanc en Méditerranée 1500-1800, Editions Jacqueline Chambon, 2006

Bernard Faÿ, La Grande révolution 1715-1815, Le Livre contemporain, Paris 1959

Jean Sévillia, Historiquement correct, 2006

Bernard Lugan, Pour en finir avec la colonisation, Editions du Rocher

Pierre Pluchon, Histoire de la colonisation française, Fayard, Saint-Amand-Montrond 1996

Jacques Heers, Les Négriers en terre d'islam, La première traite des Noirs, VIIe-XVIe siècle, Perrin, Paris 2004

Jacques E. Merceron, « De l'hagiographie à la chanson d'aventures : l'image de sainte Bathilde reine de France », dans Miren Lacassagne (dir.), Ce nous dist li escrits... che est la verite. Études de littérature médiévale offertes à André Moisan, Presses universitaires de Provence, 2000

Jean-Bernard Cornélius, La couronne et la croix, Sainte Bathilde Reine de France, éd. L'oeil F.x. De Guibert, 1999

Paule Lejeune, Les reines de France. Paris : éd. Vernal et P. Lebaud, 1989.